

Assez de retrouver votre boîte aux lettres pleine de publicités ? Faites le savoir en apposant un autocollant STOP PUB

- **Pourquoi refuser la publicité papier ?**

Les publicités non adressées, c'est-à-dire ne portant ni votre nom ni votre adresse, représentent en moyenne 35 kg de papier par boîte aux lettres et par an ! Bien souvent ces publicités finissent directement à la poubelle, ou dans le meilleur des cas, dans les conteneurs jaunes prévues à cet effet. Malheureusement, environ la moitié des prospectus n'est pas recyclée...

Tous ces papiers ont nécessité de l'énergie, des matières premières et de l'eau pour leur fabrication.

- **Comment ne plus recevoir de publicités ?**

Pour ceux qui ne lisent pas les publicités, et désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

Des autocollants STOP PUB, résistants à la pluie, sont désormais disponibles gratuitement à l'accueil de votre mairie. N'attendez plus pour le mettre sur votre boîte aux lettres!

- **Internet comme alternative aux publicités papier**

Aujourd'hui grâce à Internet, il est possible de se renseigner sur les offres et les produits des magasins sans utiliser de papier. Ainsi vous choisissez les enseignes qui vous intéressent et ne subissez plus la masse de prospectus dans votre boîte aux lettres. Si un magasin vous intéresse plus particulièrement, vous pouvez par exemple vous abonner à sa newsletter.

- **Halte aux idées reçues !**

« Si je mets un stop pub sur ma boîte aux lettres, je mets au chômage celui qui les distribue ! »

Depuis 2005, la plupart des diffuseurs ont mensualisé leurs distributeurs, ils ne sont donc plus rétribués au tract distribué mais en fonction du temps nécessaire pour effectuer la distribution dans une zone géographique définie.